

est possible. Mais qui pourrait l'affirmer ? Assurément on ne peut induire ce fait de l'existence d'un tumulus celtique situé à une distance au moins de 10 kilomètres.

Tarare existait-il davantage sous la domination romaine ? Ici encore les documents font défaut. L'origine de Licinius est bien douteuse, car elle ne repose que sur une simple tradition. Et encore Menestrier et Colonia qui la reproduisent, se bornent-ils à dire que le célèbre concussionnaire *était né au pied de la montagne de Tarare* (1). Cela ne suffit point évidemment pour nous révéler l'existence de la cité. Quant à la voie romaine qui conduisait de Lyon à Autun, elle ne passait point par Tarare, mais bien par Belleville et Avenas, et aucun itinéraire ancien ne fait mention du nom de Tarare.

Comme celle de nos villages et de la plupart de nos petites villes, l'histoire de Tarare ne commence véritablement qu'au x^e siècle ; car ce n'est que dans une charte de l'an 954 que son nom apparaît pour la première fois (2). Ce n'est point alors pourtant une localité sans aucune importance ; s'il faut en croire en effet une autre charte de la fin du xi^e siècle, Tarare est, à cette époque, le chef-lieu d'une circonscription administrative appelée *Ager Taradrensis* (3). La puissante abbaye de Savigny y possède un prieuré duquel relève la seigneurie du lieu. Et cependant à côté du monastère, nous trouvons une famille de nobles feudataires qui, suivant l'usage du temps, a pris le nom de son fief ou de son origine. Mais si cette famille des sires de Tarare, comme les appelle un titre du commencement du xiv^e siècle (4), fut

(1) Colonia, *Hist. littéraire de Lyon*, I, p. 75. Menestrier, *Histoire civile et consul.*, p. 61.

(2) *Cartul. de Savigny*, ch. 368.

(3) *Cartul. de Savigny*, ch. 847.

(4) *Noms féodaux*. V^o *Tarat* ou *Taratre*.